

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 08 NOVEMBRE 2022

18h00, salle de BCD, école primaire Jean Pézennec

Présents / Absents excusés :

Annexe 1 : Listing des membres du conseil d'école. 72% des membres élus étaient présents



ORDRE DU JOUR :

- Installation du Conseil d'école
- Présentation de l'équipe pédagogique et des classes
- Volet pédagogique
- Volet administratif
- Coopérative scolaire
- Questions diverses



INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

Elections des représentants de parents pour le conseil d'école

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

16 parents ont souhaité s'investir cette année mais aucune liste n'a été présentée. Un procès-verbal de carence a été dressé.

Les 16 candidatures ont été retenues. La liste des parents élus ainsi que leurs coordonnées se trouvent sur le site de l'école.



PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET DES CLASSES

1/ Quelques chiffres.

- Nous comptons actuellement 225 élèves sur l'école Jean Pézennec pour 155 familles.
- Sur l'ensemble des élèves, 97 sont des filles (43 %) et 128 des garçons (53 %)
- 30 adultes les accompagnent : 20 enseignants, 3 Atsem, 5 Aesh et 2 personnes en service civique.

2/ Equipe pédagogique et répartition.

Les élèves sont répartis sur 2 bâtiments : un bâtiment « maternelle » (27 rue Jules Lancôme) et un bâtiment « élémentaire » (30 rue Jules Lancôme).

L'école regroupe 14 classes dont 7 à effectifs réduits (*) :

- 4 classes maternelles
- 9 classes élémentaires
- 1 dispositif Ulis

Bâtiment « maternelle »

PS/MS :	23 élèves	Frédéric MICHELET
PS/MS :	23 élèves	Automne NUNES
MS/GS :	14 élèves*	Emilie MORISOT + Martine (AESH)
MS/GS :	14 élèves*	Adeline DOUSSOT

3 ATSEM (Paula, Pascale & Véronique) aident les enseignantes dans leurs tâches quotidiennes.

Bâtiment « élémentaire »

CP :	12 élèves*	Isabelle BENKETIRA Remplacée depuis le 07 novembre par Nancy GINET MICHELET
CP :	12 élèves*	Maud GIRARDEAU
CP/CE ₂ :	14 élèves*	Emeline CRESPIN
CE ₁ :	13 élèves*	Corinne GAILLARD
CE ₁ :	12 élèves*	Laëtitia GILLET
CE ₂ :	22 élèves	Véronique KLEIN
CM ₁ /CM ₂ :	22 élèves	Coralie GILLET (50 %) & Léa BEY (50 %)
CM ₁ /CM ₂ :	21 élèves	Aurélien LOFFREDO
CM ₁ /CM ₂ :	23 élèves	Thibault GERVAZ
Ulis école :	12 élèves	Aurélia LEYRAT + Yasmina (AESH)

- Anne, Alexandra & Hakima, AESH, accompagnent plusieurs élèves dans les classes élémentaires.
- Sohane et Chloé ont été recrutées sur des postes de service civique.
- Coralie GILLET est la nouvelle coordinatrice REP (50%).
- Mr ACHBAROU dispense des cours de langue arabe tous les lundis après les cours.
- Mr RANDE dispose d'une décharge complète pour la direction de l'école primaire (classes maternelles + élémentaires).

✚ Le **RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)** est composé de deux enseignants spécialisés :

- Madame VILLEMENOT, psychologue scolaire,
- Monsieur VERNAT, maître E, qui assure l'aide spécialisée à dominante pédagogique,

3/ PREVISIONS.

Les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire sont présentés pour information. 217 élèves sont attendus.



VOLET PEDAGOGIQUE

1/ Evaluations nationales.

- ✚ Ces évaluations CP et CE1 se déroulent en 2 temps au cours de l'année scolaire.
- ✚ Elles se sont tenues du lundi 12 septembre au vendredi 23 septembre 2022. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves. Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 16 janvier et le vendredi 27 janvier 2023.
- ✚ Les parents des élèves de CP et CE1 ont été rencontrés individuellement.
- ✚ Les résultats de l'école sont présentés aux membres du conseil d'école.

2/ Activités pédagogiques complémentaires.

Monsieur Randé rappelle que :

- Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaire dans le premier degré, les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans les écoles.

- Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 :00 hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Les horaires d'APC validés en conseil des maîtres sont les suivants :

- Mardi et jeudi de 16 :15 à 17 :15 *Bâtiment « maternelle »*
- Lundi et jeudi de 16 :15 à 17 :15 *Bâtiment « élémentaire »*

3/ Le projet d'école

Le nouveau projet (2021 / 2024) a été validé l'an dernier. Il doit répondre à 3 priorités départementales :

- Poursuivre l'amélioration des acquis et des résultats de tous les élèves dans les domaines fondamentaux,
- Garantir l'équité scolaire en prenant en compte les besoins de chaque élève,
- Assurer collectivement une école accueillante et bienveillante, lieu de réussite et d'épanouissement.

Pour chaque priorité départementale, l'équipe éducative doit définir un axe prioritaire qui sera ensuite décliné en plusieurs objectifs. A partir des objectifs fixés, le conseil des maîtres définit des actions à mettre en place en classe et à l'école.

Le plan annuel d'actions « projet d'école » pour l'année scolaire 2022 2023 vient d'être validé par l'inspecteur de la circonscription. Il sera présenté lors du prochain conseil d'école.

4/ Les projets en temps scolaire

Sont présentés par thème les différents projets des classes pour 2022 2023.

Bâtiment « MATERNELLE »	<p style="text-align: center;">- Développement durable (Cuisine, opération nettoyons la nature, centre LPO, jardin (plantation / constructions))</p> <p style="text-align: center;">- Utilisation de la médiathèque de Saint-Florentin - Les 4 éléments</p> <p>Visite de la caserne des pompiers</p> <p style="text-align: center;">- Arts et littérature</p> <p>Liaison cycle 1 / cycle 3, les saisons</p>
Bâtiment « Élémentaire »	<p style="text-align: center;">- Développement durable (Opération nettoyons la nature, liaison avec SDCY, cuisine, élevage, VSE centre Y. Martinot...)</p> <p style="text-align: center;">- Arts et littérature (Théâtre, médiathèque, musée, expositions, marche contée, projet écriture, projet langue avec le collègue)</p> <p style="text-align: center;">- Sciences (Village des sciences, Visite muséum d'Auxerre, ...)</p> <p style="text-align: center;">- Activités physiques (Classe de neige, tir à l'arc...)</p>

Cycles EPS

- Gymnase / Salle d'évolution du collègue

Les classes ont eu la possibilité de s'inscrire sur des créneaux afin de pouvoir profiter de ces installations.

- Natation

Nous sommes dans l'attente de l'ouverture du nouveau complexe aquatique (vraisemblablement en février 2023).

5/ LES PROJETS HORS TEMPS SCOLAIRE

Fête de Carnaval

La date du vendredi 24 février 2023 a été retenue.

La fête des écoles

Elle se déroulera le **23 juin 2023**. Une réunion avec les parents d'élèves est prévue début février afin d'en définir les différentes modalités.



VOLET ADMINISTRATIF

1/ Administration et numérique.

L'école Jean Pézennec dispose désormais d'un site d'école (www.ecolejeanpezennec.fr) que nous essayons d'alimenter le plus souvent possible.

Monsieur Randé regrette que plus de trente adresses de courriels soient erronées. Ces personnes ne peuvent donc pas recevoir les informations envoyées via les newsletters.

2/ Organisation des horaires.

RAPPEL DE LA LOI

Une autorisation, pour l'organisation du temps scolaire à quatre jours ou à quatre jours et demi, nous a été accordée pour les rentrées dernières.

Le III de l'article D. 521-12 du code de l'éducation prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».

Il ne peut y avoir de reconduction tacite.

Pour chaque école, cette organisation doit être mise à l'ordre du jour du premier conseil d'école ou d'un conseil d'école extraordinaire et donner lieu à une délibération du conseil municipal. Le compte rendu des conseils d'écoles et la délibération du conseil municipal devront être joints à la demande d'organisation des horaires.

VOTE

Nombre de votants : 29

Question : Souhaitez-vous reconduire l'organisation actuelle, à savoir une organisation du temps scolaire à 4 jours ?

POUR : 28

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Il ressort du vote que la grande majorité (96,6 %) des membres du Conseil d'école souhaite rester à la semaine de 4 jours.

3/ Règlement intérieur.

Les parents ont la possibilité depuis cette année de lire, d'annoter le règlement intérieur sur le site de l'école et de le valider. Seules 14 personnes l'ont lu et validé à ce jour.

Cette procédure étant nouvelle, un rappel sera fait auprès des parents.

4/ PPMS.

M Randé présente le PPMS mis à jour.

- ✓ Le protocole « vigipirate » reste inchangé.
- ✓ L'entrée et la sortie des élèves s'effectue via le petit portail. Il est à noter que cette zone est une zone sans tabac. Il est donc interdit de fumer aux abords de l'école (des grilles) sous peine d'être verbalisé.
- ✓ L'exercice « incendie » du jeudi 13 octobre s'est déroulé normalement.
- ✓ Un exercice « attentat-intrusion » sera organisé en décembre.



COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur Randé remercie les parents élus pour le petit mot qui sera collé dans les cahiers de liaison. Il a pour but de présenter l'importance de la cotisation pour l'organisation des différents projets des classes. Un bilan intermédiaire est présenté à l'assemblée.



QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Dates des prochains conseils d'école :

Conseil d'école 1 : mardi 08 novembre 2022.

Conseil d'école 2 : mardi 07 mars 2023.

Conseil d'école 3 : mardi 27 juin 2023.



Les points de l'ordre du jour étant épuisés, M RANDE « clôt la séance » à 19 heures 00.

Le Directeur,
EPPU Jean Pézennec | Saint-Florentin

Fabrice RANDE